

TABEAU DES RELATIONS CAPACITES/COMPETENCES/TÂCHES

Capacités		Compétences		A1T1	A1T2	A1T3	A1T4	A1T5	A1T6	A2T1	A2T2	A2T3	A2T4	A3T1	A3T2	A3T3	A3T4	A3T5	A3T6	A4T1	A4T2	A4T3	A4T4	A5T1	A5T2	A5T3						
C1	Communiquer - S'informer - Analyser	C1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.																													
		C1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.																													
		C1.3	Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.																													
C2	Traiter - Décider - Organiser	C2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.																													
		C2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.																													
		C2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.																													
		C2.4	Programmer et gérer ses activités.																													
		C2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.																													
C3	Réaliser	C3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.																													
		C3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.																													
		C3.3	Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.																													
		C3.4	Contrôler le chargement.																													
		C3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.																													
		C3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.																													
		C3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client.																													
		C3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.																													
		C3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.																													
		C3.10	Restituer le véhicule.																													

DT5 - 1/1

C2 : TRAITER – DECIDER - ORGANISER**C2.3 : Déterminer et adapter l'itinéraire**

Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...)• Les lieux de passage aux frontières• La géographie française et européenne• Les cartes routières.• Les restrictions de circulation• Les outils de communication et de gestion• Les caractéristiques du véhicule• Les caractéristiques de la marchandise• Le réseau routier.• Les services d'informations routières.• Les incidents de circulation• Les déviations	1- Exploiter les informations liées aux conditions de circulation.	<ul style="list-style-type: none">- Toutes les contraintes liées aux conditions de circulation et aux caractéristiques du réseau routier sont identifiées et prises en compte.- Les ordres reçus sont identifiés et respectés.
	2- Déterminer un itinéraire.	<ul style="list-style-type: none">- La proposition d'itinéraire est adaptée et prend en compte :<ul style="list-style-type: none">- Le plan de chargement,- Les contraintes réglementaires et/ou de circulations saisonnières,- La maîtrise des coûts.
	3- Proposer et justifier des aménagements	<ul style="list-style-type: none">- La proposition d'aménagements et/ou de modifications est adaptée aux contraintes imposées.- La justification des choix et l'argumentation sont adaptées.

DT 6 - 1/2

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 19 sur 39</i>

C2 : TRAITER – DECIDER - ORGANISER		
C2.4 : Programmer et gérer ses activités		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les outils de communication et de gestion • Les moyens de contrôles de l'activité. • La réglementation sociale européenne (R.S.E.) • Le code du travail • La convention collective de la branche professionnelle • L'infrastructure routière • L'entreprise • Les clients • La démarche qualité 	<p>1- Exploiter les données liées à la réglementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les contraintes liées à la réglementation du travail sont identifiées et prises en compte. - Toutes les contraintes liées à la réglementation sociale européenne sont identifiées et prises en compte.
	<p>2- Vérifier la compatibilité des ordres de transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des ordres de transports est compatible au regard des réglementations.
	<p>3- Proposer une organisation de ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités précédemment effectuées sont prises en compte dans l'organisation de son travail. - La proposition d'organisation des activités est adaptée aux contraintes imposées (réglementaires, du client,...).
	<p>4- Justifier, argumenter les différentes propositions en gérant les coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées. - La proposition faite est adaptée, elle prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - les règles d'hygiène de vie, - les coûts de revient du transport, - la rentabilité, - L'argumentation est adaptée, elle est correctement étayée.
	<p>5- Gérer ses différentes activités en appliquant les réglementations en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des temps de conduite, de repos et autres activités est optimisée. - La R.S.E. et le code du travail sont respectés. - Les réglementations spécifiques aux pays traversés sont respectées.
	<p>6- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents aléas sont gérés dans l'intérêt de toutes les parties. - Les anomalies et incidents constatés sont transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.

DT 6 - 2/2

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 20 sur 39</i>

SAVOIRS ASSOCIÉS

L'évolution des réglementations, des différents types de contrats de transport et de la technologique des véhicules nécessite, de la part des techniciens de conduite dans le transport routier marchandises, des compétences affirmées afin qu'ils puissent intervenir avec un maximum d'efficacité, notamment lors d'opérations d'organisation, de chargement-déchargement, de gestion de ses activités et de communication en lien avec le Référentiel d'Activités Professionnelles.

Les savoirs associés aux compétences du domaine professionnel que doit maîtriser le titulaire de cette spécialité : « Conducteur Transport Routier Marchandises » du baccalauréat professionnel, sont regroupés en 6 thèmes repérés de S1 à S6. Tous les savoirs sont liés aux connaissances du transport routier quelque soit le type de contrat de transport, des réglementations, des caractéristiques des véhicules, des règles de conduite et de manutention, de l'environnement professionnel et de la qualité et sécurité dans le transport.

S1	LE TRANSPORT ROUTIER	S1.1- La réglementation du transport S1.2- Les contrats de transport S1.3- La réglementation sociale S1.4- Les cartes routières et les plans d'agglomération S1.5- La marchandise
S2	LA CONDUITE DES VÉHICULES	S2-1- Les règles de circulation et de sécurité routière S2-2- Les règles de conduite
S3	LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	S3-1- Les différents types de véhicules S 3-2- Le fonctionnement du véhicule S 3-3- Les dispositifs hydrauliques embarqués
S4	LA MANUTENTION	S4-1- La préparation du véhicule à la manutention S4-2 La manutention mécanisée
S5	ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	S5-1- L'environnement professionnel S5-2- La gestion des entreprises de transport S5-3 - La communication
S6	LA QUALITÉ ET LA SECURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER	S6- 1- La démarche qualité S6- 2- Prévention des risques professionnels S6- 3- Le développement durable

Pour chaque thème seront définis :

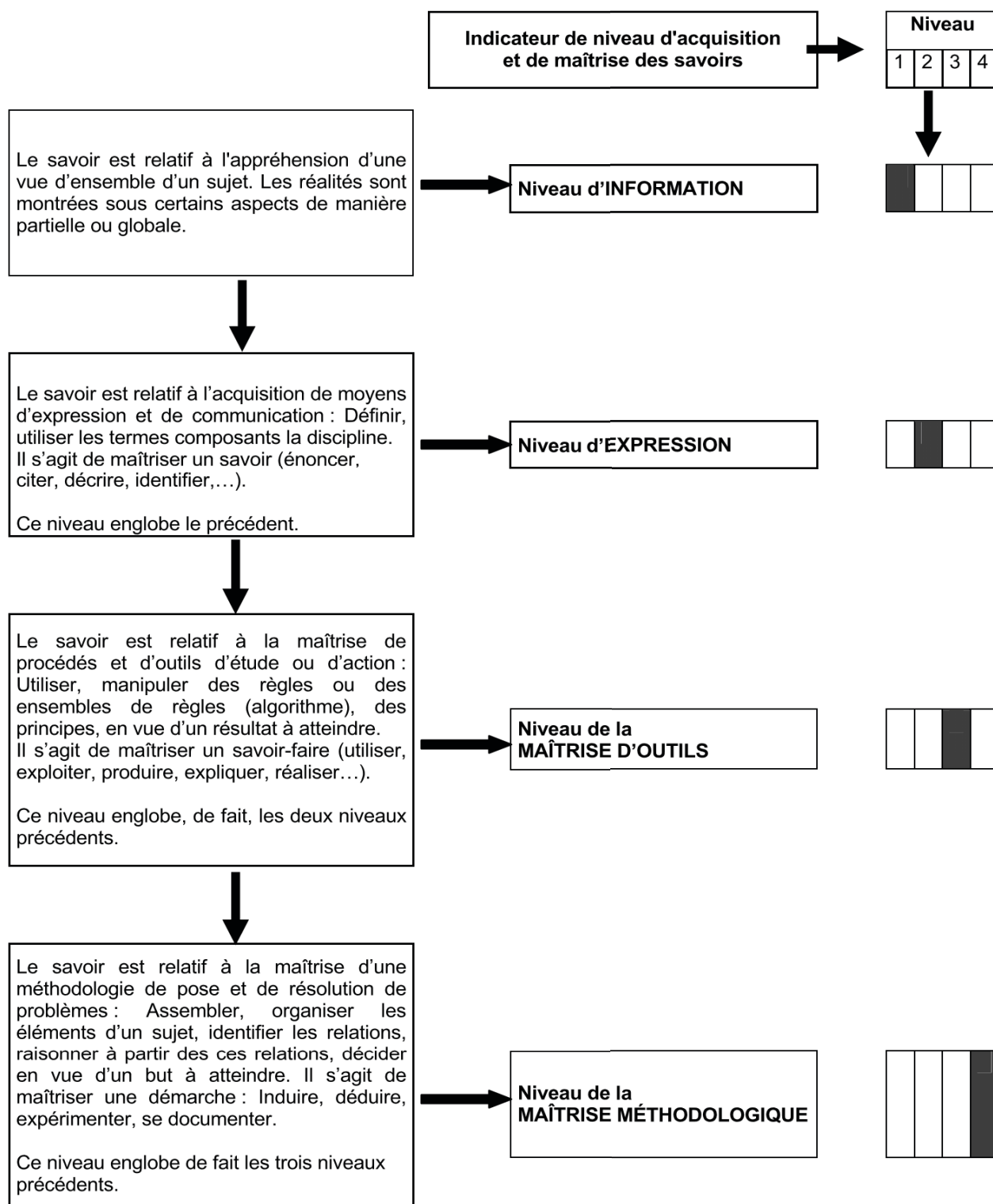
- Les connaissances associées (partie de gauche) ;
- Les niveaux d'acquisition et de maîtrise de ces connaissances attendues du titulaire de la spécialité : « Conducteur Transport Routier Marchandises » du baccalauréat professionnel.

Ces niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs sont spécifiés page suivante.

DT 7 - 1/1

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 21 sur 39</i>

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



DT 8 - 1/1

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 22 sur 39

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER

FINALITÉ

La connaissance du transport routier permet :

- D'établir et/ou contrôler la constitution d'une pochette de bord en fonction du transport à réaliser,
- D'établir un itinéraire, le modifier et l'adapter si besoin.
- D'organiser ses activités en tenant compte de la réglementation sociale,
- D'établir un plan de chargement,
- De renseigner les documents d'accompagnement de la marchandise,
- De respecter la procédure à suivre en cas de litige,
- De préparer et organiser ses livraisons et enlèvements.

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour organiser et réaliser un transport dans le respect des législations en vigueur.
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la gestion de ses activités en respectant les lois et réglementations en vigueur,
- d'acquérir les connaissances réglementaires permettant d'organiser les livraisons et d'établir les itinéraires en fonction de la réglementation et des contraintes rencontrées.
- de prendre les initiatives nécessaires à la gestion d'un litige.

Le transport routier apporte les outils de d'analyse et réglementaires nécessaires aux activités :

- De Conducteur Transport Routier Marchandises.
- D'organisation de ses activités,
- De respect des réglementations.

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

DT 9 - 1/3

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 23 sur 39

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.1 – La réglementation du transport					
S 1-1-1 Le transport intérieur					
<ul style="list-style-type: none"> • Les titres d'exploitation (la licence intérieure, la licence communautaire) • Les documents d'accompagnement des transports particuliers • La taxe à l'essieu 	<p>Les documents d'exploitation nécessaires à un transport intérieur.</p> <p>Les documents devant se trouver dans le véhicule.</p>				
S 1-1-2 - Le transport international					
<ul style="list-style-type: none"> • Les autorisations de transport • Les taxes diverses (euro-vignette...) • Le cabotage • Les régimes douaniers (intra et extra communautaire) 	<p>Les documents d'exploitation et les documents douaniers nécessaires à un transport international.</p>				
S 1.2 – Les Contrats de Transport					
S 1.2.1 Le contrat de transport national de marchandises					
<ul style="list-style-type: none"> • La définition du contrat de transport : ses acteurs, les étapes... • Le contrat type marchandises générales • Les contrats types spécifiques • Les obligations contractuelles. • Les litiges et les réserves 	<p>L'objet des contrats de transport</p> <p>Les transports soumis au contrat type général et spécifiques</p> <p>Les obligations de chacune des parties.</p> <p>Le rôle du conducteur en fonction des différents contrats de transport.</p> <p>Les différents types de litige par rapport aux contrats.</p> <p>Les limitations de responsabilité du transporteur.</p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Le document matérialisant le contrat de transport national 	<p>La matérialisation du contrat de transport</p> <p>Les réserves au chargement et au déchargement</p>				
S 1.2.2 Le contrat de transport international de marchandises					
<ul style="list-style-type: none"> • La convention relative au contrat de transport internationale de marchandises par route (CMR). 	<p>Les obligations de chacune des parties.</p> <p>Le rôle du conducteur en fonction du contrat de transport.</p> <p>Les différents types de litige par rapport aux contrats.</p> <p>Les limitations de responsabilité du transporteur.</p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Le document matérialisant le contrat de transport international 	<p>La matérialisation du contrat de transport international</p> <p>Les réserves au chargement et au déchargement</p>				

DT 9 - 2/3

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 24 sur 39

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.3 – La réglementation sociale					
S.1.3.1 La réglementation sociale européenne sur les temps de conduite et de repos					
• Connaissance des différentes activités du conducteur routier	L'organisation de ses activités. Le principe de fonctionnement du chronotachygraphe.				
• La législation concernant les temps de conduite et de repos					
• Les moyens de contrôles et les sanctions					
S 1.3.2 La législation française du travail					
• Le code du travail et les décrets relatifs à la durée du travail dans les entreprises de transports de marchandises	L'organisation de ses activités.				
• La convention collective					
• Le contrat de travail					
S 1.4 – Les cartes routières et les plans d'agglomération					
S 1.4.1 Notions de géographie française et européenne					
• Géographie française	La localisation des grandes villes françaises et des capitales européennes. La localisation des différents départements. La localisation des différents pays européens.				
• Géographie européenne (les différents espaces européens,.....)					
S 1.4.2 Les cartes et les plans d'agglomération					
• Les cartes régionales	L'exploitation des cartes routières et des plans d'agglomérations conventionnels. L'utilisation d'un outil de recherche informatisé et de guidage embarqué.				
• Les cartes nationales					
• Les cartes européennes					
• Les plans d'agglomération					

DT 9 - 3/3

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 25 sur 39</i>

S2 – LA CONDUITE DES VEHICULES

FINALITÉ

La connaissance liée à la conduite des véhicules permet :

- D'effectuer les contrôles des documents indispensables à l'opération de transport (conducteur, véhicules, marchandises,...)
- D'appliquer les règles de circulation et de conduite appliquées aux poids lourds,
- De respecter la réglementation routière,
- De prendre des initiatives en cas d'incidents de transport et de rédiger les documents nécessaires,
- De comprendre les évolutions réglementaires.

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour respecter la réglementation routière.
- de conduire un véhicule de catégorie B, C et E(C) en sécurité,
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une activité de transport en conformité avec la réglementation en vigueur.
- de prendre les initiatives adaptées en cas de litiges et d'incidents lors d'un transport.

Les limites de compétences seront celles d'un conducteur expérimenté.

La conduite des véhicules apporte les outils d'analyse et de compréhension des textes réglementaires nécessaires aux activités :

- De Conducteur Transport Routier Marchandises.
- De circulation et sécurité routière.
- De respect des réglementations.
- De respect des règles de conduite.

Les phases d'observation lors de la conduite et des périodes de formation en milieu professionnel seront mises à profit pour donner du sens à ces savoirs indispensables à la conduite en sécurité d'un véhicule de transport de marchandises.

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

DT 10 - 1/2

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 26 sur 39

S2 – LA CONDUITE DES VEHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S2.1.6 – Les assurances					
• Les différents types d'assurance	Les différents types d'assurances et leurs garanties.				
• Le constat amiable	La réglementation concernant le constat amiable. Le remplissage du constat amiable.				

S2-2 Les règles de circulation : les principes de la conduite rationnelle					
S2.2.8 – L'anticipation					
• La conduite préventive.	Les principes de la conduite préventive				
S2.2.9 – La connaissance des caractéristiques du véhicule					
• Couple, consommation, plage d'utilisation	Les caractéristiques et les recommandations du constructeur permettant l'utilisation optimum du véhicule.				
S2.2.10 – Les systèmes d'aide à la conduite					
• Régulateur, limiteur, ordinateur de bord, GPS.	Les procédures d'utilisation des systèmes embarqués				

DT 10 - 2/2

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 27 sur 39</i>

S5 – ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

FINALITÉ

La connaissance liée à l'environnement professionnel et l'organisation de l'entreprise permet se réaliser des analyses sur l'organisation du monde du transport et être capable de prendre en compte les notions de coûts et rentabilité d'une action de transport et de réaliser les actions suivantes :

- de situer son entreprise dans le monde du transport
- de situer les activités du conducteur routier dans une chaîne d'activités professionnelles et économiques.
- d'identifier ses interlocuteurs dans son entreprise
- d'identifier les différents partenaires de l'entreprise
- de calculer le coût de ses activités
- d'informer son entreprise rapidement et efficacement

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs au service de la connaissance de son environnement en intégrant la notion de rentabilité :

- de se repérer dans son environnement professionnel : dans son entreprise, chez son client, au cours d'un déplacement.
- d'identifier l'interlocuteur pertinent.
- d'informer oralement et par écrit, de façon claire et synthétique son entreprise et/ou l'entreprise cliente.
- de rendre compte de ses activités, et d'argumenter si nécessaire.
- d'utiliser les modalités de communication adaptées à la situation et aux interlocuteurs en tenant compte de la culture et des réglementations des pays traversés.
- d'analyser un problème, une difficulté, signaler les anomalies et incidents et proposer et argumenter des solutions adaptées aux besoins et demandes.
- de tenir compte des attentes de l'entreprise en terme de maîtrise des charges relatives à un transport (coût de revient...).
- de se comporter en ambassadeur de son entreprise vis-à-vis des tiers.
- de collecter et transmettre les informations pertinentes d'ordre commercial à l'entreprise et identifier les besoins des clients (services, prestations, litiges,...) en vue de leur fidélisation.
- d'identifier les besoins de l'entreprise en équipements (véhicule, moyens de manutentions, moyens de communications,...).

L'environnement et l'organisation du transport suit les évolutions économiques et juridiques du transport routier :

- L'environnement professionnel
- La gestion des entreprises de transport
- La communication

Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation suivie, en centre de formation, en milieu professionnel.

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

DT 11 - 1/3

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 28 sur 39</i>

S5 – ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Connaissances		Limites de connaissances		Niveaux					
				1	2	3	4		
S5.1 – L'environnement professionnel									
S5.1.1 – L'environnement juridique									
• Les statuts juridiques de l'entreprise de transport	Entreprise individuelle Entreprise sociétaire								
• L'accès à la profession de transporteur routier	Les conditions d'accès (honorabilité, capacité professionnelle, capacité financière)								
• La législation du travail dans les entreprises de transport de marchandise	Les articles et décrets du code de travail et les conventions collectives concernant le transport routier de marchandise pour l'organisation de ses activités, pour la lecture de son contrat de travail								
S5.1.2 – La place du transport routier dans l'économie									
• Le poids du transport dans l'économie nationale et internationale	Place du transport routier par rapport aux autres modes de transport : concurrence et complémentarité								
• Les acteurs du transport	Les organismes professionnels consultatifs, publics,...								
S 5.1.3 Les différents secteurs d'activités									
• Les transports : pour compte propre, pour compte d'autrui.	Identification des transports pour compte propre et pour compte d'autrui								
• Les différents types de transports routiers	Les différents types de transports spécialisés.								
S 5.1.4 Les activités connexes									
• La location de véhicules industriels	Les activités auxiliaires du transport de marchandises et leurs conditions d'exercice								
• Les commissionnaires (affréteur, groupeur, en douane)									
• Les activités de logistique.	Information sur les étapes de la chaîne logistique.								
S5.2 – La gestion des entreprises de transport									
S-5-2-1 L'organisation de l'entreprise de transport									
• Le rôle de chaque service	La lecture d'un organigramme. Identification des fonctions des différents services.								
• Le lien entre les services	Nature des informations traitées par chaque service								

DT 11 - 2/3

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 29 sur 39</i>

S5 – ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Connaissances		Limites de connaissances		Niveaux					
				1	2	3	4		
S-5-2-2 Les coûts et le prix du transport									
• Le bilan et le compte de résultats	Notion de bilan et compte de résultats								
• L'analyse des charges	Charges fixes et variables								
• Le seuil de rentabilité	Calcul du point mort dans une situation simple								
• Le coût de revient	Identification des coûts à prendre en compte dans le calcul du prix de vente								
S5.3 – La communication									
S-5-3-1 La communication appliquée au transport									
• Les « savoirs être » du conducteur routier	Dans l'entreprise, chez le client, avec les usagers de la route : Les registres du langage, le paralangage, les principales techniques d'écoute								
• Les outils de communication à disposition au sein de l'entreprise	Mise en œuvre des outils (échange de données informatiques,...)								
• La transmission d'information	Le soin apporté aux documents à renseigner La notion de responsabilité.								
• Les outils de communication et de géo localisation embarqués	Exploitation rationnelle (téléphone, suivi informatique de parc...) Transmission d'informations obligatoires.								

DT 11 - 3/3

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 30 sur 39</i>

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
SPECIALITE : CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER
MARCHANDISES

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ANNEXE III

DT 12 - 1/5

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 31 sur 39</i>

ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation dont 16 semaines en première et terminale professionnelle.

Une certification intermédiaire visant le CAP de Conducteur Livreur Marchandises est à intégrer dans le cursus de seconde et première professionnelle ; 8 semaines de PFMP seront consacrées à des activités liées à ce diplôme.

1. Voie scolaire

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type concernant les élèves de lycée professionnel définie par la note de service n° 2008 – 176 du 24 – 12 - 2008

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire **doit assurer la continuité de la formation** et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les trois années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

Sur trois ans, cette PFMP se décompose suivant l'organisation suivante :

- 6 semaines permettant d'aborder des activités liées à la réalisation d'opérations de préparation, de chargement-déchargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises.
- 5 semaines permettant d'aborder des activités liées à des opérations de transport en lien avec des transports spécifiques (transport frigorifique, matières dangereuses, masses indivisibles,...),
- 11 semaines de conduite intensive de type B, C et EC et aux manœuvres, encadrées par les enseignants de l'établissement de formation.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au BO n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

1.2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de réaliser des opérations de préparation, de groupage-dégroupage, de chargement-déchargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises ;
- d'aborder des activités liées à des opérations de transport en lien avec des contrats types spécifiques ;

DT 12 - 2/5

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 32 sur 39</i>

- de réaliser des opérations de conduite pour accéder à un site client, de circuler au sein d'une entreprise de transport et d'effectuer différentes manœuvres (stationnement au sein d'une flotte de véhicules poids lourd, mise à quai en environnement de travail,...) ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec les services de l'entreprise et les clients ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise.

Un document de suivi élaboré par l'équipe pédagogique précisera :

- La liste des activités et tâches, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis en entreprise.
- Les stratégies de formation projetées (activités confiées en participation ou en autonomie,), compte tenu des points ci-dessus.

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport des activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- La présentation de l'entreprise d'accueil dans son organisation économique, humaine et technique.
- Huit fiches de compte rendu de tâches significatives à partir desquelles il développe l'analyse de ses activités :
 - liées aux aspects techniques et réglementaires, (6 fiches),
 - en relation avec les coûts et la gestion du transport. (2 fiches).
- L'identification de ses acquis consécutifs à sa participation aux tâches qui lui ont été confiées.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 "Réalisation d'interventions en entreprise" (unité U31).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

DT 12 - 3/5

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 33 sur 39</i>

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la **liste des activités** à réaliser, en tout ou partie, durant la période considérée.
- les modalités d'évaluation et de suivi.
- l'inventaire des pré-requis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel.

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur fiche d'évaluation telle que précisée dans la définition de la sous-épreuve E31 et **une note sera proposée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique.**

1.4. Contenus et activités

Les activités prévues dans la définition de l'unité U31 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel en **liaison avec le référentiel d'activités professionnelles**. Dans le cadre **de la certification intermédiaire, les activités confiées durant les huit premières semaines de PFMP, doivent correspondre à celles attendues d'un niveau CAP.**

2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

Un document de suivi élaboré par l'équipe pédagogique précisera :

- La liste des activités et tâches, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis en entreprise.
- Les stratégies de formation projetées (activités confiées en participation ou en autonomie,), compte tenu des points ci-dessus.

Au terme des périodes de formation, **l'apprenti constitue un rapport d'activités**. Les modalités de constitution de ce rapport sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires (cf. supra).

3. Voie de la formation professionnelle continue

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

Au terme des périodes de formation, **le candidat constitue un rapport d'activités**. Les modalités de constitution de ce rapport sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires (cf. supra). Un document de suivi sera élaboré par l'équipe pédagogique afin de préciser les activités et tâches principales à développer.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur du transport routier marchandises en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

DT 12 - 4/5

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 34 sur 39</i>

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au 3.1 ci-dessus.

Ce dossier doit faire apparaître :

- › La nature des fonctions exercées dans l'entreprise,
- › Un compte rendu d'activités liées aux compétences visées en s'appuyant sur le cahier des charges prévu pour les candidats scolaires (cf. supra).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U.31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art D. 337 – 65 du code de l'éducation).
- 8 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

DT 12 - 5/5

<i>CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers</i>	<i>Session 2019</i>
<i>Dossier Technique</i>	<i>Page 35 sur 39</i>



ATTENTION : A joindre à votre copie

LIENS ENTRE ENSEIGNEMENTS ET PROFESSION		
Enseignements professionnels	Organisation de la P.F.M.P.	E.G.L.S.

DT 14 - 1/1

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 37 sur 39

PRECISION AU CANDIDAT

Les items surlignés correspondent aux erreurs d'affectation.

EVALUATION FORMATIVE

PORTEUR 3 ESSIEUX PTR A 44+	
Distance annuelle parcourue	125 000km
Journées travaillées par an	245 jours
Quote-part des charges communes	12%
Prix du véhicule neuf HT	92750€
Estimation de revente : % du prix du neuf (sans pneus)	10%
Durée de conservation	5 ans
Valeur de renouvellement HT	72162€
Salaire conducteur sur 13 mois	1 250€/mois
Charges sociales (% du salaire)	50%
Assurance véhicule	2900€/an
Assurance marchandises	3500€/an
Taxe à l'essieu	195€/trimestre
Vignette	
Frais de route	6890€/an
Salaires administratifs	89750€/mois
Charges sociales	50%
Impôts communs	7850€/an
Frais administratifs	5890€/an
Frais financiers	4210€/an
Frais commerciaux	5100€/an
Frais immobiliers	3690€/an
Assurances communes	6320€/an
Gasoil : Consommation Litres/100km	29litres à 1.50€/litre
AD Blue : consommation 1.5Litres/100 km	0.30 €/litre
7 pneus usés à 125 000 km	550€ l'unité
lubrifiants	4010€/an
Entretien & réparations	9140€/an
Péages	4520€/an

La valeur résiduelle d'un véhicule se calcule toujours à partir du prix HT du véhicule sans les pneumatiques

DT 15 – 1/2

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 38 sur 39

**Déterminé le coût de revient de transport pour un véhicule isolé effectuant
.....km/an enjours**

CHARGES VARIABLES AU KILOMETRE	CHARGES FIXES A L'ANNEE	
<p>Carburant <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>AD Blue <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Lubrifiant <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Pneumatiques <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Entretien/réparation <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Péages <input style="width:80px;" type="text"/></p> <hr style="width:100%;"/> <p>TERME KILOMETRIQUE <input style="width:80px;" type="text"/></p> <hr style="width:100%;"/> <p>CHARGES FIXES AU KILOMETRE <input style="width:80px;" type="text"/></p> <hr style="width:100%;"/> <p>COÛT DE REVIENT AU KILOMETRE <input style="width:80px; background-color: #cccccc;" type="text"/></p>	<p align="center">1. PROPRES AU VEHICULE</p> <p><i>Salaire conducteur</i> <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p><i>Charges sociales</i> <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p><i>Frais de route</i> <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Taxes à l'essieu <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Assurance véhicule <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p><i>Assurance marchandises</i> <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Amortissement <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Provision pour renouvellement <input style="width:80px;" type="text"/></p> <hr style="width:100%;"/> <p>TOTAL <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Report QUOTE-PART <input style="width:80px;" type="text"/></p> <hr style="width:100%;"/> <p>Total général <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>↓</p> <p>TERME JOURNALIER <input style="width:80px;" type="text"/></p>	<p align="center">2. COMMUNES A L'ENTREPRISE <i>Charges de structure</i></p> <p>Frais administratifs <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Salaires administratifs <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Charges sociales <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p><i>Frais commerciaux</i> <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Frais financiers <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Frais immobiliers <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>Impôts communs <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p><i>Assurances communes</i> <input style="width:80px;" type="text"/></p> <hr style="width:100%;"/> <p>TOTAL <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>↓</p> <p>Quote-part Véhicule % <input style="width:80px;" type="text"/></p> <p>←</p>

DT 15 – 2/2

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

DR 1

Activité(s) professionnelle(s) <i>Codification(s) :</i>		(intitulé) :			
Tâche(s) professionnelle(s) <i>Codification(s) :</i>		(intitulé) :			
Compétence terminale <i>Codification(s) :</i>		(intitulé) :			
Compétence(s) intermédiaire(s) : <i>Codification(s) :</i>		(intitulé) :			
Indicateur(s) de performance visé(s) :		(intitulé) :			
Savoir(s) associé(s) :					
Savoirs associés abordés au cours de la séquence	Niveau d'acquisition <small>(cocher la case correspondante)</small>				Limites de connaissances,
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	
	1	2	3	4	

ATTENTION : À joindre à votre copie.





ATTENTION : A joindre à votre copie

DR 2

CALENDRIER SCOLAIRE 2018 - 2019

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 2018/2019

SECTEUR	SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE		JANVIER		FEBVIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUIL																																																
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27																									
CLASSES	3-7 10-34	17-21 24-28	1-5	8-12 15-19	1-5 12-16 19-23	5-9 12-16 19-23	26-30 3-7	10-14 17-21	7-11 14-18 21-25	28-1 4-8	25-1 4-8	23-26 29-3	6-10 13-17	20-24 27-29	3-7 11-14	17-21 24-28	04-05																																																				
C.T.R.M.	<div style="display: flex; flex-direction: column;"> <div style="background-color: yellow; border: 1px solid black; padding: 2px;">Rentrée des enseignants : Vendredi 31 août</div> <div style="background-color: yellow; border: 1px solid black; padding: 2px;">Rentrée des élèves** : Lundi 03 septembre</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">3</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">4</div> </div>																																														<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> TOUSSAINT : S43-44 du Lundi 22 octobre matin au Dimanche 04 novembre soir </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-top: 10px;"> NOEL : S52-S1 du Lundi 24 décembre matin au Dimanche 06 janvier soir </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-top: 10px;"> HIVER : S7-S8 du Lundi 11 février matin au Dimanche 24 février soir </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-top: 10px;"> PRINTEMPS : S15-S16 du Lundi 8 Avril matin au Lundi 22 Avril soir </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-top: 10px;"> Vacances d'été : Samedi 06 juillet </div>																						

2018-2019

1er Semestre : semaine 36/2018 à la 05/2019	2ème Semestre : semaine 06/19 à la 27/19
---	--

Les cases grisées correspondent aux périodes de P.F.M.P.

DT 13 - 1/1

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 36 sur 39

ATTENTION : A joindre à votre copie



LIENS ENTRE ENSEIGNEMENTS ET PROFESSION		
Enseignements professionnels	Organisation de la P.F.M.P.	E.G.L.S.

DT 14 - 1/1

CAPLP Externe et CAFEP Conducteurs Routiers	Session 2019
Dossier Technique	Page 37 sur 39